



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juin 2006**

**Piégeage de ragondins. Passation d'une convention avec  
l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du  
Marais Poitevin - AIPEMP**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006**

DELIBERATION D20060251

**Risques Majeurs et Développement  
Durable**

**Piégeage de ragondins. Passation d'une convention avec  
l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du  
Marais Poitevin - AIPEMP**

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Spécial, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La prolifération des ragondins, espèce exogène qui s'est installée dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis les années 1980, pose un problème d'équilibre de l'écosystème faunistique.

Cette espèce originaire d'Amérique du Sud n'ayant pas de prédateur connu sous nos latitudes, il convient d'organiser des opérations de piégeages périodiques afin de réguler les populations de ragondins.

Il est ici rappelé que les opérations de lutte chimique par dissémination d'appâts empoisonnés sont désormais strictement interdites en Deux-Sèvres.

Le Parc interrégional du Marais Poitevin, qui prenait en charge cette action depuis quelques années, en faisant appel au service de l'AIPEMP, n'a pas souhaité reconduire son intervention pour des raisons liées à la complexité des circuits de financement.

Néanmoins, il est bien entendu qu'une opération de cette nature ne peut être envisagée que coordonnée à l'échelle de l'ensemble du marais concerné par la prolifération des ragondins.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet des Deux Sèvres a été amené à prendre un arrêté en date du 19 décembre 2005, par lequel il confie à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) la coordination des opérations de lutte collective.

Compte tenu de la spécificité de ce type d'opération, de l'intérêt qu'elle présente pour la préservation de l'écosystème, et du souhait exprimé par les partenaires de faire intervenir une structure impliquée dans l'économie sociale et solidaire, la FDGDON s'est associée avec le centre culturel de Mauzé / Mignon pour constituer l'AIPEMP, association d'insertion dont l'objet statutaire est de réaliser des interventions d'intérêt général sur le Marais en faisant appel à un public en difficulté d'insertion.

Par conséquent, chaque commune concernée par la nécessité de la lutte contre la prolifération des ragondins, est invitée à conventionner avec l'AIPEMP pour lui permettre d'assurer la dite mission. Le montant de notre participation, déterminé selon une clé qui fait intervenir la surface de marais et le nombre d'habitants de chaque commune, a été chiffré pour 2006 à 12.000 €, somme qui figure à notre budget primitif 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention entre la Ville de Niort et l'AIPEMP pour permettre le bon déroulement de la campagne annuelle de piégeage de ragondins sur la Sèvre Niortaise et les marais qui en dépendent.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Bernard JOURDAIN**

